

**EXTRAIT SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2012**

Etaient présents : M. JACQUEMIN, Maire

M. KEIFLIN, Mme HERMOUET-PAJOT, Mme MARNIER, Mme MAUDINAS, Mme JEANNIN, M. CARD, M. DELMAS, M. THEOBALD, Mme SIOCHAN DE KERSABIEC, Mme BASTIAN, M. MOUGIN, Mme JOLY, Mme MANGEON, Mme MAYER, M. DEBANT, M. MOULIN, Mme NORTON, M. MASONI, M. BRENNEUR, M. CROLOTTE, Mme PIERREL, Mme FLECHON-PAGLIA, M. CHARDON, M. WERNER, Mme MICHENON, M. BEGOUIN, M. AIRAUD

Etaient excusés :

M. PERROT qui donne procuration de vote à M. CARD

M. SURGET qui donne procuration de vote à Mme HERMOUET-PAJOT
Mme DELON

M. ENEL qui donne procuration de vote à M. DELMAS

M. MARCHAL qui donne procuration de vote à Mme FLECHON-PAGLIA

Secrétaire :

M. MOULIN

Le Conseil Municipal de VILLERS-LÈS-NANCY,

à l'unanimité, **a désigné** Monsieur Jean-Paul MOULIN en qualité de secrétaire de séance,

à l'unanimité (7 abstentions : Mme FLECHON-PAGLIA, Mme FLECHON-PAGLIA pour M. MARCHAL, M. CHARDON, M. WERNER, Mme MICHENON, M. BEGOUIN, M. AIRAUD), **a approuvé** le compte administratif de l'exercice 2011,

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	11 832 830,75	13 045 690,36	1 212 859,61
INVESTISSEMENT	2 965 212,85	2 347 552,08	- 617 660,77
TOTAL	14 798 043,60	15 393 242,44	595 198,84

à l'unanimité, **a déclaré** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve et **a émis** un avis favorable à l'arrêt du compte de gestion 2011 du receveur de Vandoeuvre pour le budget général de la ville de Villers-lès-Nancy,

à la majorité (7 contre : Mme FLECHON-PAGLIA, Mme FLECHON-PAGLIA pour M. MARCHAL, M. CHARDON, M. WERNER, Mme MICHENON, M. BEGOUIN, M. AIRAUD), **a affecté** prioritairement ce résultat comme suit :

- au compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés, pour un montant de 617 660,77 € couvrant le besoin de financement de la section d'investissement ;
- au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour un montant de 595 198,84 € en recettes de fonctionnement du budget de l'exercice 2012,

à la majorité (7 contre : Mme FLECHON-PAGLIA, Mme FLECHON-PAGLIA pour M. MARCHAL, M. CHARDON, M. WERNER, Mme MICHENON, M. BEGOUIN, M. AIRAUD), **a approuvé** la décision modificative n° 1/2012,

à l'unanimité, **a fixé** à compter du 1^{er} juillet 2012 les tarifs municipaux (la liste des tarifs est consultable en mairie),

à l'unanimité, **a fixé** les loyers du FPA Paul Adam au 1^{er} juillet 2012,

à l'unanimité, **a augmenté** l'indemnité de nourriture des assistantes maternelles de la crèche familiale municipale de 3 % et, par conséquent, en **a fixé** le montant à 2,86 € à compter du 1^{er} août 2012,

à l'unanimité, **a autorisé** le Trésorier Principal à diligenter sans autorisation préalable toutes mesures de poursuites à l'encontre des débiteurs défaillants,

à l'unanimité, **a attribué** une subvention de 500 € à l'association Villers Handball,

à l'unanimité, **a approuvé** le versement d'un prix de deux cents euros à Mademoiselle Adeline DA COSTA, lauréate du concours 2012 du Prix littéraire « Ville de Villers-lès-Nancy pour la jeunesse »,

à l'unanimité, **a autorisé** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour les projets de la structure multi accueil municipale dans le cadre du fonds de soutien au projet éducatif et social,

à l'unanimité, **a autorisé** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CARSAT Nord-Est pour les investissements à réaliser au FPA Paul Adam, et à signer la convention de financement y afférente,

à l'unanimité, **a autorisé** le Maire à signer la convention avec le Conseil Général relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et au financement du poste d'accompagnateur, et **a autorisé** le Maire à signer la convention relative aux modalités de mise à disposition de l'accompagnateur RSA à la Ville de Malzéville,

à l'unanimité, **a approuvé** les termes de la convention relative au fonctionnement de l'accueil périscolaire à l'école maternelle Déruet et **a autorisé** Monsieur le Maire à la signer,

à l'unanimité, **a approuvé** le règlement intérieur des études surveillées,

à l'unanimité, **a autorisé** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les avenants de transfert :

- du marché 091015-ST-01 avec SFR concernant la téléphonie fixe,
- du marché 091015-ST-03 avec SFR concernant la téléphonie mobile,

à l'unanimité, **a modifié** le tableau des effectifs du personnel territorial,

à l'unanimité (Mme FLECHON-PAGLIA ne participant pas au vote), **a dénommé** le mail de Clairlieu : mail Professeur Jean FLÉCHON,

à l'unanimité, **a validé** la liste des membres du Conseil des Sages : M. Gérard Delavau, Mme Jeanne Drouin, Mme Jacqueline Fruhling, M. Armand Guckert, M. André Hechler, Mme Maryse Leduc, M. Michel Parache, M. Gérard Tiessen, Mme Marie-Thérèse Zigrand,

à la majorité (7 contre : Mme FLECHON-PAGLIA, Mme FLECHON-PAGLIA pour M. MARCHAL, M. CHARDON, M. WERNER, Mme MICHENON, M. BEGOUIN, M. AIRAUD), **a approuvé** la rédaction de l'article 53 telle que proposée par Monsieur le Maire concernant le règlement intérieur du Conseil Municipal et **a maintenu** la rédaction actuelle des articles 55 et 57,

à l'unanimité, **a approuvé** l'inscription d'un point supplémentaire « Réhabilitation de la salle des Ecraignes – Remise de pénalités » à l'ordre du jour de la séance du 20 juin 2012,

à l'unanimité, **a approuvé** la remise des pénalités aux entreprises attributaires des différents lots du marché relatif aux travaux de réhabilitation de la salle des Écraignes.

Fait à Villers-lès-Nancy, le 21 juin 2012.

Le Maire,

Pascal JACQUEMIN